

## La CAT souligne les faits saillants de 2021 lors de son assemblée publique annuelle

### Pour diffusion immédiate

**Île-du-Prince-Édouard, le 15 juin 2022.** – La Commission des accidents du travail (CAT) a dévoilé son rapport annuel 2021 lors de son assemblée publique annuelle cette semaine. La CAT a profité de l'assemblée virtuelle pour présenter ses résultats financiers pour 2021, ainsi que des mesures et initiatives clés liées à la santé et sécurité, aux blessures au travail et au retour au travail.

Entre autres faits saillants, mentionnons une importante initiative de sensibilisation et de mise en œuvre concernant le travail en hauteur. Les chutes en hauteur peuvent avoir des conséquences catastrophiques; la campagne était donc axée sur la prévention des blessures grâce à une formation adéquate et à l'utilisation d'équipement de protection contre les chutes.

En 2021, des modifications ont été apportées à la *Workers Compensation Act* (loi sur les accidents du travail) de sorte à améliorer l'indexation des indemnités de longue durée versées aux travailleuses et travailleurs et aux survivantes et survivants de travailleuses et travailleurs décédés. Cette modification législative importante permet de mieux aligner les indemnités à la hausse du coût de la vie. Un certain nombre de modifications ont également été apportées aux politiques afin d'améliorer les indemnités et les services aux travailleuses et travailleurs blessés.

« Pour nous assurer de continuer de répondre aux besoins de notre clientèle, nous passons régulièrement en revue notre système et notre législation afin de veiller à ce qu'elle protège toujours les travailleuses et travailleurs et les employeurs, explique James MacPhee, président du conseil d'administration de la CAT. Cette année, nous avons apporté de nombreuses modifications afin d'améliorer les indemnités et les services tout en continuant d'assurer la viabilité du système. »

En plus d'améliorer les indemnités, la CAT a continué d'établir des taux de cotisation abordables et a distribué l'excédent aux employeurs insulaires. L'excédent résulte du bon rendement du capital investi et d'une forte croissance de la masse salariale cotisable.

Pour en savoir davantage sur le sujet ou pour lire la version intégrale du rapport annuel 2021 de la CAT et ses états financiers audités de 2021, rendez-vous sur le site Web de la CAT, à [wcb.pe.ca/Information/AnnualReports](http://wcb.pe.ca/Information/AnnualReports).

-30-

Information aux médias : Communications de la CAT  
news@wcb.pe.ca, 902-894-0362 ou 1-800-237-5049 (sans frais)

### Aperçu des statistiques de 2021

- 6 372 employeurs cotisés
- 1 826 demandes d'indemnisation réglées (taux d'acceptation de 92 %)
- 1 012 blessures avec absence
- Aucun décès signalé en milieu de travail
- 27,7 % des réclamations avec absence ont eu lieu dans le secteur de la santé et des services sociaux
- Indice de satisfaction des employeurs à 83,4
- Taux de financement de 164,2 % au 31 décembre 2021
- Revenus de placement de 30,4 millions de dollars